

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

Sous-domaine :

**LIGNES
DIRECTRICES DE
GESTION**

OBJET :

**Approbation
LDG
2022-2027**

N° 30/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Onze Avril à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Excusés : Mme BROUSSE, Messieurs GREFFIER et FOURES.

Mr DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente :

L'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 Aout 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 Aout 2019 de transformation de la Fonction Publique Territoriale, prévoit l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) et de leur adoption par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique en date du 24 Mars 2022.

Les lignes directrices de gestion visent ainsi à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à approuver les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la Commune de Villegly, telles que définies dans le document joint, pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **ADOPTE** les lignes directrices de gestion de la collectivité pour la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220411-20220411DEL30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain MARTY

